



Avis motivé sur Plan de développement des compétences nationales et des délégations

Les élus CGT de la commission emploi et formation du CSEC, en 2023, ont relevé des dysfonctionnements persistants dans la mise en œuvre des formations. Malgré le travail engagé par le service formation, plusieurs salariés se retrouvent avec des demandes de formation qui n'aboutissent pas.

Parmi les problèmes signalés figurent :

- Des demandes de formation sans réponse
- Aucune date précise pour le début des formations
- Difficultés d'inscription
- Absence d'informations sur l'acceptation ou non des demandes.
- Des refus sans explication
- Un catalogue de formations peu évolutif
- **Information sur le coût de la formation**
- **Difficulté d'entrer une demande individuelle**

Ces dysfonctionnements semblent être liés aux difficultés de déploiement du logiciel Talentsoft, initialement prévu pour être opérationnel en 2022. Le logiciel était censé optimiser et faciliter la gestion de la formation continue à APF France handicap, mais sa mise en place peine à répondre aux attentes. Peut-être que ce dernier n'est pas calibré pour répondre au besoin des salariés d'APF France handicap ?

Un autre point soulevé par les élus CGT est l'inégalité de traitement concernant le remboursement des frais annexes (repas, hôtel). En effet, les salariés sont remboursés selon différents barèmes (FEHAP, APF France handicap, OPCO), ce qui crée une disparité nuisible au dynamisme et à l'égalité d'accès à la formation continue.

De plus, les procédures de demande de formation, qui varient d'un type de structure à l'autre, constituent un frein supplémentaire à l'accès à la formation continue tout au long de la vie professionnelle. Ces éléments ne facilitent pas le départ en formation pour les salariés.

Cependant, les élus CGT reconnaissent l'effort d'APF France handicap pour optimiser chaque année les plans de développement des compétences, tant au niveau national que dans les délégations. Il est important de noter la volonté de l'organisation de répondre positivement au maximum de demandes, que ce soit par des formations individuelles ou en regroupant les salariés dans des formations collectives.

La recherche de cofinancements, ainsi que l'utilisation de l'enveloppe de 500 000 euros dédiée au financement de formations longues et qualifiantes, est saluée comme une initiative positive et largement utilisée par les salariés.

Les élus CGT formulent plusieurs demandes pour améliorer le processus de formation professionnelle en 2025 :

1. Le déploiement complet du logiciel Talentsoft dans toutes les structures d'APF France handicap pour optimiser la gestion des formations, en s'assurant que celui-ci soit opérationnel.
2. L'harmonisation des remboursements des frais annexes, en appliquant un barème unique basé sur celui de l'OPCO santé.

3. Une information régulière sur les enveloppes dédiées aux plans de développement des compétences via la commission emploi et formation du CSEC.

Malgré les difficultés rencontrées, **les élus CGT donnent un avis favorable sur les plans de développement des compétences des délégations et national**, tout en appelant à des améliorations pour 2025.

Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?

la
cgt

Pour toutes questions sur vos droits ou la situation

Contactez la CGT / Syndiquez vous

Contact : Fabrice VERDELET dsc.cgt.apf@gmail.com ☎ 07 83 32 49 33

💻 www.cgtafp.com  <https://www.facebook.com/cgtafp.cgt>